



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHERON

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
25	29	29

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 9 JUILLET 2026 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de LA ROQUE D'ANTHERON s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal, sur convocation adressée par le Maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de ses articles L. 2121-7 et suivants.

Secrétaire de séance : Ludovic JEAN

Conseillers municipaux présents : Jean-Pierre SERRUS, Aurélie GROSSO, David MANDINE, Nathalie JEAN, Alix DIOP, Yaya BOUKHECHAM, Charlotte VADEBLE, Jean-François MASCARO, Pierre DENIZET, Florence LECOCQ, Maria PENHARD, Hugo LEGENDRE, Patrick URAS, Delphine TOMAS, Cyril MERLIN, Laure WALLET, Solange GHAOU, Ludovic JEAN, Quentin TILLARD, Valérie BONNET, Florence LENOBLE, Waren BOUKHECHAM, Maria RAT, Jean-Philippe PROST, Bruno PERILLO.

Conseillers municipaux ayant donné pouvoir : Philippe VANHALST à Jean-Pierre SERRUS, Claire SCHAAF à Charlotte VADEBLE, Alain VERON à Alix DIOP, Lydie MILAD à David MANDINE

Conseillers Municipaux absents : /

Délibération N° 26/91 –

**OBJET : EXONERATION PARTIELLE DE REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC -
MARCHÉ DU JEUDI**

Rapporteur : Nathalie JEAN

L'assemblée est informée qu'un abonné du marché hebdomadaire a sollicité, par courrier en date du 10 juin 2026, une exonération partielle de la redevance d'occupation du domaine public pour raison de santé.

Des certificats médicaux ont été présentés en appui de sa demande. Cette exonération représenterait un montant d'un peu plus de quatre-vingt euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ACCORDE une exonération de redevance d'occupation du domaine public, pour le marché du jeudi, correspondant aux mois de mars à mai 2026 inclus.

CHARGE le maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, aux jour, mois et an susdits.

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission

En Sous-Préfecture le : 20/07/2026

Et de la publication ou notification le : 20/07/2026

Le Secrétaire de séance :

Ludovic JEAN



REÇU EN PREFECTURE

le 20/07/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-013-211300843-20260709-DELIB_26_91